



Procédure de location de matériel au CUP

1. Les cartes individuelles de **Location de Matériel** sont vendues au prix unitaire de 30 €. Chaque pièce louée revient à 5 €.
2. Une carte vendue à un plongeur CUP sera complétée au recto avec le nom du plongeur, numérotée et datée au jour de la vente.
3. Le cachet du CUP et la signature d'un administrateur CUP valideront la carte et figureront au verso de celle-ci.
4. Le rôle de la carte individuelle est d'identifier la date à laquelle une location a été effectuée. Le plongeur la conservera, mais devra la présenter au préposé à chaque demande de location de matériel. Dès que la carte est remplie (après 6 pièces louées), celle-ci devra être restituée au préposé de Location du Matériel à des fins de gestion administrative.
5. Chaque carte individuelle vendue sera répertoriée dans un tableau repris dans la farde bleue au nom du plongeur avec la date de vente de la carte.
6. L'identification de pièce(s) louée(s) se fera par le préposé (un membre du CA présent à la piscine) au moment de la sortie du matériel du local CUP, située à côté de la piscine au sous-sol.
7. Chaque location de matériel est répertoriée par le préposé à la location dans la farde bleue de Gestion du Matériel (gardée dans l'armoire de la salle), à la feuille qui reprend les dates de dernière(s) location(s), en y indiquant la date de sortie du matériel, la (ou les) pièce(s) louée(s) dans la colonne correspondante au type de matériel, ainsi que les nom et prénom du loueur.
8. En résumé, il est impératif de compléter pour chaque enlèvement de matériel(s) **AUSSI BIEN la feuille de Gestion de Matériel** dans la farde bleue, **AINSI QUE la carte individuelle de Location de Matériel**, détenue par le plongeur.

Mise à jour le 24/09/2018